

ABONNEMENTS.

CANADA ET ETATS-UNIS.

Un an.....50cts.

Six mois.....25cts.

L'abonnement est strictement payable d'avance.

L'ETOILE DU NORD



D'un éclat vif et doux Mais ses bienfaits publics

Mon œil la voit briller. Qui les peut calculer ?

Journal Hebdomadaire,--Agriculture, Colonisation, Commerce et Industrie

ANNONCES.

1ère insertion par ligne.....10cts. Insertions subséquentes.....5cts

Les annonces à long terme seront publiées à des conditions avantageuses.

Pour pouvoir discontinuer de recevoir le journal, il faut donner un avis d'au moins quinze jours avant l'expiration de son abonnement et avoir payé tous les arrérages.

Bureau et Atelier : Rue Manseau

Propriétaire et Administrateur, Albert Gervais.

Rédigé par un Comité de Collaborateurs

Trois visites aux Invalides. 1705—1806—1840.

II.

Cette fois Napoléon ne pouvait pas se défendre d'avoir compris l'allusion, elle était trop directe; mais il sut, à l'aide d'un de ces innocents mensonges qu'il se plaisait à débiter lorsqu'il était de bonne humeur. La faire tourner à son avantage en répliquant à son aide-de-camp favori, qui lui tenait l'étrier tandis qu'il mettait pied à terre :

—Monsieur les mauvais plaisants, je vous ai dit au contraire que votre montre avançait toujours de vingt-quatre heures lorsqu'il s'agissait de mon service. Vous m'avez mal compris, ce que vous arrive quelquefois.

Puis il ajouta en souriant : —Attends-moi là; personne ne fera attention à toi; je reviendrai dans un moment te reprendre à cette place.

Napoléon s'achemina à grands pas vers l'entrée principale des Invalides. La nuit commençait à tomber. A la vue d'un homme coiffé d'un chapeau militaire, chaussé de bottes molles à éperons d'argent et portant deux épaulettes à graine d'épinards que dissimulait mal la redingote demi-boutonnée de l'empereur, le factionnaire pensa que ce devait être un officier supérieur et laissa passer sans lui demander : "Où allez-vous?" quoique la retraite eût été battue dans l'intérieur de l'hôtel.

Selon son habitude, et lorsqu'il voulait observer, Napoléon les mains croisées sur le dos, flana dans les cours et sous les galeries. Un calme profond régnait partout, car le repas du soir était achevé et les soldats étaient rentrés dans leurs dortoirs. Quelques sentinelles armées d'un sabre se promenaient de distance en distance. Celles-ci, supposant également que l'individu qui passait devant elles était un officier supérieur attaché à l'hôtel, ne le troublèrent pas dans ses méditations.

Napoléon s'était dirigé vers la cour de la chapelle et là arrêté levant une des portes latérales, la tête levée en l'air, il tâchait de lire, autant que le crépuscule pouvait le permettre à ses yeux fatigués, ces vers de la Pénélope de Thomas, gravés au-dessus du portail et que la restauration fit effacer depuis :

"Jadis pour soutenir ses jours, Dans un pays ingrat, sauvé par son courage, Le guerrier n'avait pas, au déclin de son âge, Un asile pour vivre, un tombeau pour mourir, L'état qu'il a vengé désigne en lui le nourrir."

Tout à coup la conversation de deux invalides qui sortaient de l'église vint appeler son attention. Pour mieux écouter ce qu'ils disaient, il les suivit sans affectation, en réglant son pas sur le leur, car ils marchaient bien lentement.

Ces deux hommes paraissaient courbés sous le fardeau des ans. Le plus ancien, conduit par le moins âgé, semblait l'impie, tandis que les regards de ce dernier se portaient alternativement de l'entrée de la cour, éclairée par une lanterne, sur le camarade dont ils dirigeaient les pas chancelants.

— Jérôme, dit d'une voix chevrotante le plus vieux invalide, tu ne le vois donc pas venir ?

— Non, père; mais soyez tranquille, je lui ferai un sermon dont il se souviendra / Sa conduite n'est pas celle d'un homme !

— Jérôme, il faut avoir un peu d'indulgence pour ses enfants, reprit le plus vieux; nous avons été jeunes aussi, nous autres, et ma foi, à son âge, je valais peut-être moins que lui. Eh ! eh ! le vieux lard, en s'appuyant sur sa canne à béquille, il y a bien de cela une centaine d'années / c'était du temps de feu sa majesté Louis XIV. Je n'avais pas encore épousé ta mère.

— Jamais, père, jamais ! répliqua Jérôme, en se frappant le front de la seule main qui lui restait. Respect aux anciens ! Telle était notre devise du temps du maréchal de Saxe; à plus forte raison quand les anciens sont nos propres pères.

— A lons, allons, mon bon Jérôme, il va venir, se pauvre petit Cyprien. Que veux-tu ! auprès de nous c'est un enfant / Il aura pensé que ma prière serait plus longue qu'elle ne l'a été aujourd'hui, et il se sera amusé à la grille. Ne le gronde pas trop, car il t'aime bien aussi, toi. Voi-tu, ajouta-t-il en baissant la voix, c'est ma faute : j'aurais dû dire un bon Confiteor de plus.

Napoléon avait tout entendu, et dans l'intention d'en apprendre d'avantage, il aborda franchement les deux invalides en leur disant :

— A ce que je vois, mes amis, vous attendez quelqu'un ?

A ces mots, le moins âgé leva la tête et porta aussitôt la main à son chapeau, car il avait vu reluire sous la redingote de Napoléon les torsades de deux épaulettes d'or :

— Oui, mon colonel répondit-il, moi et mon père Maurice que voilà, nous attendions notre courage d'enfant qui n'arrive pas. Il sait pourtant bien, le sans cœur, que son grand-père a besoin de ses deux bras pour monter au dortoir, car il les a, lui ! tandis que moi...

Et Jérôme agita sa manche sans bras.

— Vous êtes un brave homme ! lui dit l'empereur avec effusion, et votre fils a tort. Mais, lui demanda-t-il tout en cheminant de compagnie, pourquoi votre vieux père est-il resté si tard à la chapelle ? c'est contraire au règlement.

— Mon colonel, c'est en vertu d'une permission de notre maréchal. Tous les ans, le 1er septembre, mon père passe une partie de la journée à réciter le répertoire de ses prières pour le repos de l'âme du roi qu'il a servi jadis, et depuis que je suis avec lui à l'hôtel, je ne l'ai pas vu manquer une seule fois à ce pieux exercice.

— De quel roi ? demanda Napoléon.

— De ce sa majesté Louis XIV ! dit le vieillard qui ne s'était point encore mêlé à la conversation.

— De Louis XIV ! répéta Napoléon avec un mouvement d'étonnement, est-ce que vous avez pu le voir ?

— Ici, père, à cette place ; il m'a parlé et je lui ai répondu, répliqua Maurice d'un ton de fierté.

— Vous êtes bien heureux ! reprit Napoléon. Mais alors il faut que vous soyez plus que centenaire ?

— Mon colonel, j'aurai cent vingt-et-un ans vienne la chandeleur prochaine.

— Cent vingt-et-un ans ! s'écria l'empereur stupéfait, et passa rapidement à la droite du père Maurice, il prit son bras en lui disant, d'un ton plein de bienveillance : appuyez-vous sur moi, mon vieux camarade, c'est à moi à vous aider.

— Ah ! mon colonel, répondit le vieillard, d'une voix atténuée ; je n'oserais je sais trop le respect...

— Donnez-moi votre bras, je le veux ! Et s'emparant du bras de l'invalidé qui s'en défendait encore, l'empereur l'a puya doucement sur le sien.

— Allons, père, il faut obéir, lui dit Jérôme; vous voyez bien que le colonel ne ressemble pas à nos marquis d'autrefois; et, avec tous vos salamalecs, vous finirez par vous en humer ce soir. Vous savez que le petit père Coste vous l'a défendu sous peine de tisanne. Et ce daim de Cyprien qui m'arrive pas ! Mauvais sujet, va ! Tu me le paieras demain matin.

— Vous n'avez pas dû assister à beaucoup de combats ? demanda Napoléon

au centenaire, en reprenant lentement leur course interrompue un moment, car vous deviez être bien jeune lorsque vous vîtes Louis XIV ?

— Eh ! eh ! dit le père Maurice, en toussant plus fort, j'avais dix-huit ans lorsque je débuis à Friedlingen. L'année suivante je reçus ma troisième blessure à Höchst, au même moment que le fils du maréchal de Tallard qui était cornette dans une des compagnies rouges.

— Hochstett ! dites-vous ?... Il y a longtemps de cela répliqua Napoléon, ce furent les Français qui perdirent cette bataille, bien que commandés par deux maréchaux de France en personne et un prince bavarois, je ne sais plus lequel...

— Oui, mon colonel, l'électeur de Bavière et les maréchaux Tallard et de Maréin; de fameux guerriers du temps de feu sa majesté Louis XIV. Oh ! je m'en souviens encore. Une balle de mousqueton m'est entrée par l'épaule gauche et m'est ressortie par la droite. Je suis tombé sur le coup en criant : vive le roi ! Un an après ma guérison, j'obtins de feu sa majesté Louis XIV la faveur d'entrer aux Invalides.

— Ce n'était point une faveur, interrompit l'empereur, c'était justice.

— Et il y a bienôt cent deux ans que j'habite l'hôtel; je n'y suis marié et j'ai vu passer bien des camarades depuis ce temps. Quoique à présent il n'y ait plus que des jeunes gens, j'y suis heureux, oh oui, bien heureux, surtout depuis que mes enfans sont venus m'y rejoindre.

— M. Jérôme, demanda Napoléon attentif par le récit de ce Nestor de l'armée, vous qui êtes fils de ce vieux brave, quel âge avez-vous donc ?

— Je vais sur quatre-vingt onze ans, mon colonel, je suis né 1715.

— Oui, interrompit le centenaire, juste la même année que feu S. M. Louis XIV mourut. Ou je m'en souviens comme si c'était hier.

— Quarante-vingt-onze ans ! s'écria Napoléon. Certes, un tel âge ne donnerait pas. En ce cas vous avez dû faire longtemps la guerre, vous ?

— P n'dant vingt-huit ans, mon colonel ; j'ai servi successivement sous les maréchaux de Saxe, de Soubise, de Broglie, de Contades, et sous le prince de Condé. J'étais à Fontenoy, à Lawfeld, à Rosbach, à Berghen et à Fribourg. C'est là que j'ai perdu mon bras, comme vous voyez ; je suis à l'hôtel depuis 1763 ; il y aura bientôt quarante-trois ans ; mais moi, c'est à l'époque de Louis XV.

— Oui Louis XV, dit Napoléon à voix basse, un pauvre roi qui signa ce traité honteux par lequel la France abandonna quinze cents lieues de côtes.

— Et depuis 43 ans, reprit le centenaire, Jérôme se conduit avec moi en bon fils. Pourquoi le sien ne lui ressemble-t-il pas !

Cette amère réticence tombait d'aplomb sur la tête de l'absent.

— Père, dit Jérôme, avec un calme apparent, Cyprien est jeune, il y a de la ressource chez lui.

— Certainement, ajouta Napoléon, les jeunes gens ont besoin d'indulgence. Vous-même, mon vieux camarade, vous en conviendrez tout à l'heure.

— Mon colonel, répondit bien bas le centenaire, c'est une ruse de guerre. Eh ! eh ! fit-il en toussant de nouveau, lorsque je vois mon fils en colère contre le sien, je fais semblant d'être plus courroucé que lui. Au moyen de cette tactique, la paix se rétablit bientôt entre eux.

En ce moment, le petit groupe était arrivé à l'entrée d'une longue galerie éclairée faiblement par des reverberères qui se jetaient qu'une lueur douteuse ; le père Maurice n'y était arrêté.

— Tu n'aperçois pas Cyprien ? Avait-il demandé doucement à son fils.

— Non, père, avat répondu celui-ci avait un accent de tristesse et en regardant autour de lui, je gage que le garnement aura obtenu la permission de dé-coucher, sans nous en rien dire. Oh ! demain, demain !

— Voyons, dit d'un air dézagé Napoléon au centenaire, puis-je M. Cyprien vous fait défaut, voulez-vous que je le remplace ? Nous allons, votre fils et moi nous aider à monter. Le vent fraîchit, et à votre âge il ne ferait pas ben de monter une garde à la belle étoile.

— Oh ! la vieille de Hochstett, du temps de feu sa majesté Louis XIV, je suis resté six heures en faction devant les lignes ennemies et à une demi-portée de mousquet des sentinelles du duc de Malbrough. L'anspessade m'avait oublié tout net.

— L'anspessade en était parbleu capable, du temps de M. de Malbrough, dit Napoléon en souriant ; mais alors vous aviez cent ans de moins qu'à présent et cela ne t'empêche pas de faire une différence.

— Ah ! mon colonel ! dit Maurice en voulant dégager son bras que Napoléon n'avait pas quitté, je ne le souffrirai pas.

— Allons, allons, père, puisque le colonel veut bien avoir cette bonté, profitez-en ; le vent s'éleve, vous toussiez déjà beaucoup ; gare à la tisanne demain matin !

Le centenaire se laissa conduire par l'empereur, en s'appuyant sur son fils, et tous trois se mirent en devoir de monter les quelques marches du perron de la galerie, lorsque Jérôme s'écria :

— Enfin le voilà !

— Cyprien ? demanda Maurice.

— Oui, père, répondit Jérôme en gromelant entre ses dents les épithètes de coureur et de libertin.

— Ne le gronde pas trop, reprit Maurice d'un ton de douceur, ne le gronde pas trop, cela ne lui arrivera plus.

— Je sais ce que j'ai à faire, répliqua sèchement celui-ci ; c'est un mauvais sujet incorrigible.

— Où voyez-vous donc votre M. Cyprien ? demanda Napoléon à Jérôme.

— Parbleu là-bas / mon colonel, il est devant vous.

L'empereur regarda curieusement de tous côtés pour voir ce mauvais sujet, cet espion, cet onfaut peu respectueux, il n'aperçut au loin qu'un invalide dont le menton d'argent brillant à leur lueur de la lune et qui venait droit à eux aussi vite que ses deux jambes de bois pouvaient le lui permettre. C'était là le coureur, le libertin, sur qui étaient tombées si grotesquement les récriminations paternelles de deux générations. A la vue de ce martyr des batailles : Napoléon ne put se défendre d'un sentiment de pitié et d'admiration tous à la fois.

L'invalide no 3 pouvait avoir une soixantaine d'années. Sa figure était horrible à voir, tant elle avait été mutilée. En outre du menton postiche que l'art de l'ortèvre était parvenu à lui monter sur la partie inférieure du visage, il avait un œil de verre dont la fixité donnait à sa physionomie une expression étrange.

Un œil de verre chez un invalide était alors le nec plus ultra de la coquetterie, et Cyprien avait un être très bien dans sa jeunesse. Il était grand, vigoureusement constitué et marchait lentement, il est vrai, mais parfaitement droit. Il lui semblait qu'il fut bien coupable, car en ce moment il avait l'air bien humble. Déjà Jérôme allait l'accabler de reproches, lorsque celui-ci, après avoir salué militairement l'empereur, qui il n'avait jamais vu de près coupa la parole à son père en

lui disant avec un admirable sang-froid et d'un ton presque enjoué :

— Papa ! papa / du calme / il ne faut pas juger sans ouir, comme disait l'illustre Dugommier, mon ancien général. Je n'étais pas présent à l'appel, c'est positif, mais écoutez-moi : j'avais remarqué que lorsque grand-père, passait, comme aujourd'hui, une partie de son temps à la chapelle à réciter le matin son ancien catéchisme, un verre de vin de plus qu'à l'ordinaire le raigillardissait et lui donnait des jambes naturelles pour remonter au dortoir. En bien ! moi qui n'en ai que d'artificielles, j'ai dû courir à la recherche de Golibert, mon voisin de chambre, pour qu'il me cédât sa portion de vin en échange d'une garde que je monterai pour lui demain au logement du maréchal. La voilà, cette portion de consolation ! Maintenant grondez-moi si cela peut vous faire plaisir ; quoique je sois radicalement innocent. Je suis bien sûr que cette fois grand-père ne me donnera pas tort.

En disant ces mots l'invalide avait tiré de sa poche une bouteille recouverte d'osier et il avait présentée au centenaire. Jérôme ne répondit pas, mais Maurice regarda son petit fils d'un œil attendri et s'adressant à Jérôme :

— Eh bien ! ne te disais-je pas que Cyprien ne serait pas coupable ? mon enfant, ajouta-t-il, en prenant la bouteille, qu'il secoua d'une main tremblante, n'y a là plus que la portion ordinaire ?

— C'est prouvé, grand-père ; il y a aussi la mienne qui est tombée dans la gourde sans le faire exprès. Ne seriez-vous pas bien gras avec une seule portion ? Et Cyprien, tirant encore de sa poche quelques morceaux de sucre et un croûton de pain blanc, ajouta :

— J'ai profité de la coïncidence pour acheter à la cantine de l'infirmerie ces denrées coloniales prohibées. Avec cette croûte de pain et ces ingrédients, je vais vous mauditionner une friandise à la façon de l'ordinaire des perroquets. Cela fera sur votre pauvre estomac, un petit rouille par les années de services, l'effet d'une vraie camisole de veours d'Utrecht.

— C'est bel et bon, reprit Jérôme tout à fait calmé ; mais, en attendant, tu nous as mis dans un cruel embarras, et sans le secours du colonel qui a eu l'obligeance d'aider mon père, je ne sais comment j'aurais fait pour l'amener jusqu'ici, avec le froid qu'il fait déjà.

Cyprien salua encore l'empereur.

— Papa, l'étape n'est pas longue et la route est magnifique. C'est tout pavé, répliqua-t-il en levant au ciel, en ce moment scintillant d'étoiles, son œil unique ; ce temps-là me rappelle l'illustre Dugommier, mon ancien général !

Et, passant en même temps à gauche du centenaire, il ajouta avec gaieté :

— Je reprends ma place de bataille et mon poste d'honneur, suffit.

— Oui, monsieur Cyprien, dit en s'éloignant un peu Napoléon, qui jusqu'à lors s'était borné à couter la justification de l'invalide, cette place est maintenant pour vous un véritable poste d'honneur que vous devez vous montrer jaloux de ne céder à personne.

— Il est positif, mon colonel, que je n'abandonnerais pas plus celui-là aujourd'hui que je n'ai abandonné les autres jadis.

(A continuer.)

Teinturerie.—Lorsque vous aurez des objets à faire teindre, allez voir Albert Gervais, il est agent de la teinturerie à vapeur de Joseph Gauthier de Trois-Rivières. Les prix sont les mêmes que par le passé.

Un besoin qui se fait sentir depuis longtemps.

La mission d'un journal est de défendre et surveiller les intérêts de la localité ou il se publie.

C'est justement parce que nous comprenons bien cela, que nous nous en pressons toujours de mentionner les besoins qui nous semblent les plus pressants, afin de mettre ceux auxquels il appartient plus particulièrement de les faire disparaître, en demeure de s'entendre sur les moyens les plus efficaces à prendre.

Si nous agissions autrement nous manquerions à notre devoir, nous faillirions à notre tâche, nous oserions d'être ce qu'il faut que l'on soit : la voix qui conseille et qui encourage, et que l'on doit toujours entendre, dès qu'il y a un intérêt public quelconque à signaler ou à considérer.

Très soucieux surtout de l'avenir de ce centre, nous sommes résolus à ne rien négliger pour tâcher de lui faire obtenir tous les avantages auxquels il peut prétendre sous tous les rapports.

Obéissant donc à l'ambition qui nous anime et nous pousse à tout entreprendre pour l'agrandissement, l'amélioration ou le progrès de Joliette, nous nous permettons encore de faire une nouvelle suggestion qui, si elle vient à être acceptée, aura pour conséquence de nous mettre sur un aussi bon pied que d'autres localités moins considérables.

La chose dont nous allons nous occuper incoûteusement, devrait, si en en considère l'urgence, être passée à l'état de fait accompli, depuis quelques années déjà.

S'il en était ainsi, heureusement l'étranger arrivant chez nous ne se trouverait pas si souvent égaré au milieu de notre ville comme dans un labyrinthe.

Neuf fois sur dix, les gens du dehors que les affaires nous amènent, avant de trouver ou l'homme, ou la maison, ou le magasin qui ils cherchent, perdent les trois quarts d'un temps excessivement précieux bien souvent dans des marches et des contre-marches, des allées et venues bien propres à lasser la patience du moins impatient.

Et cela pourquoi ?

Parce que l'autorité municipale n'a pas encore jugé à propos de décréter que désormais, à Joliette, toute maison, petite ou grande, en pierre ou en bois, résidences privées, ou magasins, ou bureaux, porterait un numéro à l'aide duquel l'affaire de chercher un individu ou son logement, ne serait qu'une bagatelle.

Et faute de ce numéro, ceux qui nous arrivent sont à la merci du premier venu qu'ils rencontrent et le fait bien simple en apparence de chercher quelqu'un dans la ville prend, par toutes les petites difficultés qu'il comporte, les proportions d'une entreprise pleine d'aventures désagréables.

Comment aussi pourrait-il en être autrement dépourvus que nous sommes de tous moyens sûrs d'indications.

Il serait plus facile au milieu d'un bois, de dire l'heure juste par la marche du soleil, que pour nous, à l'heure présente, de désigner de manière à empêcher toute méprise, le lieu de résidence de n'importe quel citoyen.

Quand on s'informe de l'adresse d'un résident, on a beau faire pour donner des renseignements précis et intelligibles, impossible.

C'est alors ou jamais le temps de dire que deux hommes parlant correctement la même langue, en faisant tous les efforts pour arriver à se comprendre, se laissent sans avoir pu saisir bien souvent la signification d'un seul mot dans tout ce qu'ils viennent de se dire.

Par exemple si celui dont on doit désigner la demeure, réside au proche, ou renvoie à la deuxième, troisième et quatrième porte, côté gauche ou droit de la rue.

Si c'est un marchand dont il s'agit, on donne la couleur et la forme de son enseigne : aux gros oiseaux, à la boule rouge, l'on ajoute au tout le nom du plus proche voisin ou concurrent et allez.

Mais ce n'est rien que cela ; on est encore dans les cas faciles et l'on s'en tire plus ou moins bien avec une certaine dose de bonne volonté.

Le déchirement de l'affaire, c'est quand l'individu demeure au loin. Alors il faut faire des miracles pour être compréhensible et l'on n'est jamais sûr du résultat. Il est toujours fort à craindre que celui que l'on veut mettre sur la bonne voie ne soit, par ses indications pétries, égaré ou jeté dans mille et une petites malencontreuses aventures.

Le plus court et le plus charitable serait de conduire soi-même la personne ; mais on a pas toujours le temps à sa

disposition, et dans ces conditions, ce ne sont pas les plus fins mais les plus heureux qui sortent le mieux de l'impasse.

Quelques uns ont pour système de faire une description en règle de la résidence sans omettre les arbres d'ornement qu'il y aurait à la porte, le nombre des cheminées et des étages, la couleur de la peinture du corps de la bâtisse, avec persienne ou double-chassis, suivant qu'on est en hiver ou en été, enfin que savons-nous encore.

Hlas que de temps et de misères inutiles seraient sauvés chaque jour si chaque mai-on portait son numéro. Il ne nous en coûterait pas bien cher pour se donner non pas ce luxe, mais satisfaire à cette nécessité. Tout le public en retirerait d'immenses avantages. Nos hommes d'affaires doivent faciliter l'accès à leurs maisons et les particuliers aussi.

Que la mesure sur laquelle nous attirons l'attention soit prise au plus tôt et ce sera le mieux. C'est le moyen de nous débarrasser d'une foule de désagréments en faisant faire à Joliette encore un pas dans la voie du progrès.

Une question importante.

Nous nous faisons l'écho d'un grand nombre de citoyens de cette ville et de plus compétents en cette manière, pour exprimer l'opinion que l'on devrait s'occuper de fournir à la population de Joliette une eau plus saine et plus potable que celle que nous donne le comité de l'aqueduc, surtout pendant un certain temps de l'année. Cette eau depuis le commencement de la débâcle jusqu'à l'automne contient une grande quantité de débris organiques qui rendent son aspect repoussant et son goût détestable. Cet état de choses est d'autant plus regrettable que notre ville est située sur les bords d'une rivière qui roule certainement dans son lit l'eau la plus limpide et la plus saine que l'on puisse trouver dans la province. En effet, la rivière l'Assomption prend sa source dans les granites de Laurentides et s'illonne au son parcours un sol rocailleux et accidenté qui donne au courant, une rapidité que n'ont pas d'autres rivières dont l'eau stagnante croupit sur un lit d'argile ou d'alluvion qui s'y dissolvent et la rendent tout à fait impotable.

Favorisés comme nous le sommes par la nature de notre site, nous devrions avoir, pour nous abreuver, la plus belle eau du monde ; s'il n'en est pas ainsi, il n'en tient uniquement que de l'endroit où l'on va chercher cette eau. Tout le monde sait en effet que le conduit qui nous amène l'eau de l'aqueduc prend naissance en aval et tout près du lieu où se déchargent de larges canaux d'égout. Il est vrai que cette assertion, qui se trouve dans la bouche d'un grand nombre, ouvre un vaste champ à la discussion, mais son importance mérite certainement d'attirer l'attention de nos édiles et de demander une solution appuyée sur l'opinion d'hommes sérieux et capables par leur autorité, de dissiper les terreurs et les alarmes d'une population qui vient de subir les ravages d'une maladie ayant tous les caractères d'une épidémie. Nos conseillers municipaux sont trop jaloux du progrès et de la prospérité de notre ville pour laisser subsister un tel état de choses et nous sommes convaincus qu'ils prendront les mesures nécessaires pour y remédier.

Nous ne sommes pas les premiers à jeter le cri d'alarme ; mais nous comprenons que notre rôle d'organe protecteur de nos concitoyens nous fait un devoir d'élever la voix et de réclamer contre ce qui pourrait attirer le dédain ou le ridicule sur notre florissante et coquette ville de Joliette.

Les Chevaliers du Travail.

Le *Catholic News* a reçu lundi la dépêche suivante de Rome, concernant le pape et les Chevaliers du Travail. "Le pape a décidé la question des Chevaliers du Travail en faveur de l'organisation. Cette décision tiendra aussi longtemps qu'ils suivront la méthode actuelle pour remplir leurs buts.

Le document du Cardinal Gibbons a été endorsed. Le pape déclare de plus qu'au Canada ou un mandement a été lancé contre les Chevaliers du Travail, les membres recevront l'absolution sur promesse d'obéir aux décisions futures du Saint-Siège. Si les Chevaliers s'identifient avec les théories répandues par certains agitateurs cette décision en leur faveur sera révoquée.

Train Express à Joliette.

Il paraît décidé dans le cercle des gens d'affaires de la localité de demander à la Cie du Pacifique Canadien, un train *Express* de tous les jours pour Joliette. On assure même qu'une requête à cette fin doit être présentée bientôt. Les raisons alléguées sont nombreuses et dignes de toute la considération de ceux auxquels elle vont être soumises.

Sans nous permettre d'en mentionner aucune, nous ferons cependant remarquer le fait déplorable et évident, que nous sommes loin d'être aussi bien favorisés sous le rapport de la facilité de nos moyens de communication avec Montréal ou Québec, que beaucoup d'autres endroits moins importants. Si la Compagnie du Pacifique veut reconnaître qu'elle nous doit certains égards pour l'immense bénéfice qu'elle réalise chaque année, sur notre part de trafic, elle prendra au plus tôt des mesures pour nous donner satisfaction.

Ce lui sera d'autant plus facile que, d'après les informations prises, pour en arriver là, elle ne serait pas obligée à beaucoup de dépenses. Il faut que l'on change l'état de chose actuel qui affecte gravement nos intérêts. Servi comme nous le sommes aujourd'hui, quand on s'embarque pour aller à Montréal, on sait bien seulement quand on part mais jamais quand on arrive, retardé à toute minute sur le parcours par le passage des autres trains.

Qu'on nous donne un train *Express* et avec un train de freight faisant trois voyages par semaine, nous serons au comble de nos vœux.

Alors seulement Joliette pourra jouir de tous les avantages auxquels elle a des droits acquis et être en état de bénéficier de sa situation.

ECHOS DU JOUR.

La débâcle sur la rivière Yama-ka, à Farnham, a eu lieu dimanche. Les glaces ont causé des dégâts considérables.

L'élection de M. Vanasse, directeur du MONDE, est contestée. Le pétitionnaire est un électeur de la paroisse de Yama-ka, M. J. B. Martineau.

Celle du capitaine Labelle, député de Richelieu, est aussi contestée ; c'est M. Philibert Guilbault, de Sorel, qui est le pétitionnaire.

Il est question de donner un banquet à l'honorable M. Mercier.

L'Association Catholique de Montréal enverra sous peu une députation à Québec pour y conférer avec les ministres au sujet des amendements à la loi des licences qu'elle demande et que nous avons publiés la semaine dernière. En même temps Sa Grandeur Monseigneur l'archevêque de Montréal adressera à tous ses prêtres une circulaire les priant d'écrire au député de leur comté pour lui demander d'appuyer

cette législation. Les évêques des autres diocèses seront aussi priés de faire les mêmes démarches auprès des curés de leurs diocèses.

Terrible châtime.

Voici un fait que nous signalons à la presse libre-penseuse, dit "l'Univers."

Le 2 mars dernier, au Péage-de-Roussillon, une malheureuse, âgée de soixante-seize ans, qui vivait en concubinage, disait, en voyant sortir de l'église les personnes qui avaient assisté à l'office du soir :

"Le toit de cette baraque-là ne tombera donc pas pour écraser tous ces culotins ! Dans tous les cas, je suis bien sûre qu'on me trouvera pas dessous."

On ne l'y a pas trouvée ; mais le lendemain matin, on la retirait, écrasée, au milieu des décombres de sa maison, qui s'était écroulée pendant la nuit.

Manville, R. I.

Monsieur Gilbert Laporte, depuis près de six ans, gérant du magasin Désilets, Woonsocket, R. I., vient de laisser cette place pour continuer le commerce de chaussures pour lui-même à Manville, R. I.

Monsieur Laporte a su par son passé, se faire beaucoup d'amis, et nous sommes assurés d'avance qu'il réussira.

Succès à notre jeune compatriote.

La grève des charriers à Montréal.

La grève des charriers du Grand Tronc, du Pacifique et des Compagnies Sheddén et Dominion est entrée mardi matin dans un commencement de période aigue.

Vers sept heures avis fut donné au chef de police Paradis qu'un rassemblement composé de sept à huit cents grévistes et autres manifestants s'était massé aux portes des bâtiments du Grand Tronc et se préparait à faire la partie chaude aux conducteurs des voitures qui oseraient sortir des remises.

Le chef rassembla en peu de temps un piquet de 75 hommes dont il prit le commandement avec le sous-chef Lancoy, les détectives Lapointe et Robinson et quelques sergents.

Le détachement se porta aussitôt vers la gare du Grand Tronc, où il rencontra les grévistes. A ce moment, la foule s'était jointe aux manifestants, les uns par sympathie, les autres par pure curiosité et le rassemblement se formait au-delà de 1,000 personnes. On y faisait peu de tapage ; mais ceux qui paraissaient avoir la direction du mouvement semblaient fermement décidés à empêcher les voitures de la compagnie de sortir des remises. Les voitures étaient conduites les unes par les contremaîtres de la compagnie du Grand Tronc, les autres par des charretiers nouvellement engagés.

Bientôt les premières voitures sortirent des écuries. Outre le conducteur, dans chaque voiture se trouvaient deux hommes de police. Aussitôt les grévistes se massèrent sur les voitures et se mirent en frais de déteiler les chevaux et de conduire les voitures à nouveau sous les remises. C'est alors que le détachement de police d'un côté et les officiers des voitures de l'autre côté chargèrent les grévistes se servant du bâton contre les plus obstinés et les plus violents.

Un certain nombre de grévistes furent blessés légèrement par les bâtons. Quelques-uns d'entre eux saisirent des pierres et repoussèrent à coup de pierres. Pendant quelques instants ce fut une grêle de pierres. Les détectives donnèrent alors sur la foule le revolver au poing tirant en l'air pour disperser les manifestants. Ces décharges eurent un effet salutaire, car bientôt il ne restait plus qu'un petit nombre de personnes sur le terrain.

Entre temps, la police avait arrêté un charretier du Pacifique du nom de Ed. Pleau. En voyant sortir les voitures, Pleau se mit à vociférer et à crier : "Si j'avais un revolver, je tirerais sur ces m...là." C'est alors qu'il fut empoigné.

Un peu plus tard, un détachement de grévistes voulu jeter le sous-chef Lancoy à bas de son cheval. Les plus avancés en furent quittes pour recevoir quelques coups de bâtons.

Deux autres personnes ont aussi été arrêtées par le sous-chef Lancoy, le sergent Carpenter, le constable Turabull et le constable Gamache. Ce sont Joseph Lacombe, un simple curieux, pour avoir refusé de s'éloigner et Gilbert Lafrance, un garçon de trente ans, bien mis, et possédant un air à la fois intelligent et révolté.

Les trois prisonniers ont comparu devant la Cour du Recorder.

Gilbert Lafrance avait demandé que le procès fut remis à demain, il a été renvoyé en prison en attendant.

La police ayant admis que Joseph Lacombe n'ayant causé aucun trouble, mais seulement refusé de se retirer sur les ordres de constables, il n'a été condamné qu'à \$5 d'amende ou 15 jours de prison.

Mais la cour a été plus sévère envers le nommé Edouard Bleau. Convaincu de l'offense que nous avons rapportée plus haut, il déclara qu'il n'avait aucun témoin à faire entendre et qu'il désirait que son procès fut terminé sur le champ.

Eh bien, lui dit alors le Recorder, l'offense dont vous vous êtes rendu coupable est excessivement grave. Si vous aviez été poursuivi sous une autre loi que la loi des vag-bonds, vous seriez condamné à la détention au pénitencier.

— Je sais bien répliqua le prisonnier que nous, pauvres gens, vous ne nous écoutez pas. Vous aimez mieux croire vous employés les hommes de police qui font des faux serments. Condamnez-moi donc et qu'on en finisse au plus tôt.

— Vous vous trompez, reprit le juge avec bonté, les officiers ne disent que ce qu'ils vous ont vu faire avec tant d'autres, et la cour est toujours portée à la mansuétude surtout envers les travailleurs et les pauvres.

Aujourd'hui cependant il ne m'est pas loisible de vous traiter avec clémence. Vous vous êtes révolté contre l'autorité dans un moment solennel.

Vous êtes parfaitement libres de vous mettre en grève, de laisser votre travail en aussi grand nombre que vous le voulez ; mais si vous êtes libres de vous mettre en grève et d'exiger pour reprendre l'ouvrage des gages plus élevés, vous n'avez jamais le droit d'empêcher les autres de travailler. Vous vous êtes rebellé ouvertement contre la police ; la Cour est obligée de sévir et de faire un exemple.

Edouard Bleau a été condamné à 3 mois d'emprisonnement et à une amende de \$10 ; à défaut du paiement de cette amende 3 autres mois d'emprisonnement.

Un des officiers de police a été légèrement blessé à l'œil d'un coup de pierre pendant l'émeute au coin des rues McGill et William et sur la Place Chaboullier. Tout est tranquille maintenant. Il est probable que les grévistes ne renouvelleront pas la tentative qui a échoué mardi matin. La police a bien fait son devoir en mettant fin au désordre presque sans violence et elle mérite d'en être félicitée.

Samedi dernier les charretiers à l'emploi de MM. Ogilvie & Cie ont été agréablement surpris de recevoir leur paie au taux de \$1.50 par jour, soit une augmentation de 25 cents qu'ils ont reçus sans l'avoir demandé.

Un des glévistes nommé Dufour et demeurant sur la rue Barré, est venu se plaindre au chef de police de ce que la police l'avait blessé d'une balle à la figure. Le chef, après avoir examiné sa blessure, reconnut sans peine les marques d'un coup de bâton, une blessure sans gravité du reste. Les revolvers n'ont été déchargés que dans l'espace et à seule fin d'inspirer aux manifestants une crainte salutaire qui les empêchât d'attaquer la police ouvertement et de le forcer à se servir de ses armes pour se défendre contre eux.

Plus récent. — Depuis que ce qui précède est écrit, on nous apprend que la grève a pris fin à la suite d'arrangement conclu entre le Grand Tronc, le Pacifique, les Compagnies Sheddén et Dominion et leurs employés. Les patrons consentent à augmenter de 5 cents par jour le salaire des charretiers et à leur payer les heures de travail extra ce qu'ils prétendent avoir fait jusqu'ici, du reste.

Tous les charretiers ont retourné à l'ouvrage.

Décisions judiciaires concernant les journaux.

1. Toute personne qui retire régulièrement un journal du bureau de poste, qu'elle ait souscrit ou non, que ce journal soit adressé à son nom ou à celui d'un autre, est responsable du paiement.

2. Toute personne qui renvoie un journal est tenu de payer tous les arrérages qu'elle doit sur l'abonnement; autrement, l'éditeur peut continuer à le lui envoyer jusqu'à ce qu'elle ait payé. Dans ce cas, l'abonné est tenu de donner, en outre le prix de l'abonnement, jusqu'au moment du paiement, qu'il ait retiré ou non le journal du bureau de poste.

3. Tout abonné peut être poursuivi pour abonnement dans le district où le journal se publie, lors même qu'il demeurerait à des centaines de lieues de cet endroit.

4. Les tribunaux ont décidé que le fait de refuser de retirer un journal du bureau de poste, ou de changer de résidence et de laisser accumuler les numéros à l'ancienne adresse constitue une présomption et une preuve prima facie d'intention de fraude.

Association Catholique de Montréal.

Le juge Dugas, le recorder de Montigny, le Dr Desrosiers, l'abbé Larocque et M. J. N. Bourgois, J. B. Roland et J. J. Beauchamp, le comité nommé par l'association catholique pour préparer une série d'amendements à la loi des licences.

Voici les principaux points sur lesquels ce comité s'est entendu:

Augmentation du prix des licences.

Organisation d'une police diligente pour surveiller le trafic des boissons.

Qu'aucune licence ne soit accordée sans l'assentiment de la majorité des commissaires.

Etablissement d'une pénalité plus sévère contre ceux qui enfreignent la loi, soit une amende de \$50 pour la première offense, et suppression de la licence au cas d'une troisième offense.

Les amendements seront soumis à une assemblée de l'association avant que d'être présentés à la législature.

Les prix de Passage.

A une récente assemblée de l'Association des commerçants de bestiaux du Canada, tenue à Montréal on a résolu de ne faire d'envois que par le Grand Tronc, vu que cette compagnie avait toujours donné des billets de passage aller et retour aux hommes en charge du bétail expédié, avant qu'elle fût obligée avec le Pacifique pour ne plus émettre tels billets. Pour se montrer reconnaissants au Grand Tronc, les marchands de bestiaux boycottent le Pacifique.

La détermination que viennent de prendre les compagnies de chemins de fer du Canada est exposée dans une circulaire du premier avril qui a pris force le cinq. Il y est réglé, qu'un billet de passage gratuit sera donné à une personne pour accompagner chaque consignment d'animaux, mais que le billet ne vaudra pas sur les trains de passagers. Ce billet ne sera, en outre que pour aller.

Ces dispositions concernant les commerçants de bétail déçoilent, d'ailleurs, de la ligne de conduite adoptée au commencement de l'année par le Grand Tronc et le Pacifique, à l'effet de n'accorder à l'avenir aucun billet gratuit et à restreindre le plus possible les réductions de prix. Ainsi il n'y a plus ni gratuité, ni réduction pour les membres du clergé: les journalistes n'ont plus droit qu'à une réduction semblable à celle accordée aux commis-voyageurs, aux acteurs et aux excursionnistes.

Décès.

A l'Assomption, le 6 avril dernier, à l'âge de 39 ans, Dame Marie-Daïry Brien dit Desrochers, épouse de M. J. B. St-Germain.

AVIS AUX PLANTEURS.

M. Hercule Coutu de St-Thomas, comté de Joliette, informe le public qu'il aura toujours quantité d'arbres d'utilité et d'ornement à vendre, tel que par exemple: l'ébène à Giguère ou Négondo, dont la croissance est très rapide. Prix 75 cts la doz, expédiés aux frais de l'acheteur; réduction faite à ceux qui en achèteront une grande quantité. Hauteur des arbres, 6 à 10 pieds au choix.

La transplantation de ces arbres est facile et des plus sûre.



PROVINCE DE QUÉBEC, Corporation de la Ville de Joliette.

Avis Public.

est par les présentes donné, que la Corporation de la Ville de Joliette, recevra des soumissions cachetées, adressées au Secrétaire-Trésorier soussigné, jusqu'au 30 avril courant, à midi, pour la construction d'une station de pompe en cette ville, d'après les plan et devis, tels que modifiés par le Conseil, déposés dans le bureau du Secrétaire-Trésorier de cette ville, lesquels plans et devis pourront être vus à toute heure du jour.

La Corporation ne s'engage pas à accepter aucune soumission.

Joliette, 15 avril 1887.

BARTH. VEZINA,

Sec.-Trés.

Excellente occasion.

Ceux qui enverront en timbres de poste, la modique somme de 10 centins au Bureau de l'Etoile du Nord, recevront par le retour de la maille, un magnifique volume cartonné contenant la biographie de l'Hon. Barth. Joliette et aussi celle du Grand Vicair Manseau, contenant les portraits de ces deux hommes. C'est l'histoire de la fondation de Joliette entremêlée d'une foule de petites épisodes intéressantes. C'est le temps plus que jamais de se procurer la vie des illustres fondateurs de notre ville, et surtout à si bon marché.

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC, District de Joliette.

No 1630.

DANS LA COUR SUPÉRIEURE

Théophile Goyet, cultivateur, de St-Paul, dans le District de Joliette, demandeur, contre Charles Nault, cultivateur et Joseph Beausoleil, mécanicien, tous deux de St-Félix de Valois, dans le dit District, défendeurs. Il est ordonné au défendeur Charles Nault de comparaître dans les deux mois.

Ville de Joliette, le 19 avril 1887.

DESROCHERS & DESILETS,

P. C. S.

GODIN & DUGAS,

Avocats du Demandeur.

NOTES LOCALES

L'Assomption. — L'élection de M. Gauthier, député au Fédéral, est contestée. Le dépôt de \$1,000 a été fait au Greffe de cette ville. M. le Capt. Normandeau, de L'Assomption, est le prétendant.

Grand Pèlerinage. — On nous informe que le Révd P. C. Beaudry organise un pèlerinage à la Bonne Ste-Anne de Beauport pour le 11 juillet.

Le souvenir du beau Pèlerinage de l'an dernier, sous la direction du Révd P. Supérieur est encore présent à la mémoire de tous les pèlerins. Les nombreuses grâces obtenues par la bonne Ste-Anne, en cette occasion, ont rempli de reconnaissance tous les heureux témoins de ces faits merveilleux. Nous ne pouvons qu'encourager les dévots à Ste-Anne, les malades, les affligés à faire partie de ces pieuses manifestations de la foi.

Le nombre des pèlerins sera limité pour éviter l'encombrement.

Le bateau "Canada" a été nolisé pour le voyage.

Des circulaires et des billets de passage seront envoyés à ceux qui en feront la demande au Révd P. C. Beaudry, du Collège Joliette.

Observation. — Notre article au sujet de la lumière électrique paraît avoir été goûté, si l'on en juge par l'approbation de tous ceux qui ont donné leur opinion jusqu'ici sur l'opportunité du projet. D'après ce qu'on peut voir la question, dans l'esprit public doit se résoudre par l'affirmative. Généralement on est d'avis qu'il faut remédier au plus tôt possible à l'état de chose actuel relativement à notre suggestion du 14 dernier. L'éclairage par le moyen de l'électricité, ainsi que nous l'avons proposé, semble rencontrer le désir de notre population.

Aujourd'hui on se plaint partout dans la circonscription de l'insuffisance de l'organisation municipale sous le rapport du service dont il s'agit. Nous sommes, par les déclarations qui nous ont été faites, portés à dire que l'opinion publique favorise notre manière de voir. Puissent ceux que la chose doit occuper plus particulièrement se mettre à l'œuvre avec énergie et courage. A eux de faire leur devoir en prenant sans tarder les mesures qui paraîtront les plus efficaces.

Commerce. — M. L. A. Lafortune a ouvert, samedi dernier, son magasin de marchandises sèches, Place du Marché.

Nous espérons qu'il ne comptera pas en vain sur l'encouragement du public.

Position. — M. A. M. Rivard, fils de M. A. M. Rivard, M. D., est entré en fonction, lundi de cette semaine, à la succursale de la Banque d'Hochelaga à Joliette.

M. Obs. Cuihault, étudiant en médecine, vient d'être nommé député Shérif du District de Joliette.

Accident. — M. Philippe Manseau, machiniste à la fonderie de Joliette, s'est le 15 du courant, fait souper les quatre doigts de la main gauche, dans les circonstances suivantes:

Ayant besoin de coins de bois pour ajuster un morceau de fer sur le tour et voyant que le conducteur de la soie circulaire qu'il y a dans la boutique des fabricants de moulins à battre, au deuxième étage de l'établissement, était occupé en bas, il monta pour se faire lui-même ce qu'il lui fallait.

Malheureusement en tentant d'arracher une effiandre nuisant à la soie dont il se servait, il fut victime de l'accident qu'on vient de mentionner.

M. F. X. Lassalle, gérant de la Compagnie, se trouvant sur les lieux dans le moment, accourut le premier à son secours.

Les employés avertis du fait demandèrent tous les soins possibles au blessé en attendant la voiture qu'on envoya chercher en toute hâte, pour le conduire chez le médecin.

Il ne perdit pas connaissance et subit sans faiblir, malgré une énorme perte de sang, le premier pansement opéré par M. M. S. Boulet.

Son malheur n'est pas aussi grand qu'il pourrait l'être car il est certain maintenant qu'il pourra continuer, aussitôt guéri, la pratique de son métier.

La Compagnie de la fonderie de Joliette, a parait-il décidé, de continuer à payer à M. Philippe Manseau, le montant de ses gages jusqu'à sa parfaite guérison. C'est une œuvre de bienfaisance qui lui fait honneur et lui mérite beaucoup d'éloges.

Institut. — On nous annonce que l'Institut des artisans de Joliette a l'idée de former un club de billard pour l'amusement des jeunes gens. La salle affectée actuellement aux réunions de l'association serait mise à la disposition des membres de la nouvelle société. Nous ne pouvons qu'encourager de toutes nos forces ceux qui s'inquiètent ainsi de fournir au moyen de distraction à la jeunesse et applaudir à leur détermination quant au choix de l'amusement.

Réjoignons-nous. — D'après ce qu'on a pu voir, la Compagnie manufacturière de tabac Canadien de Joliette, va être désormais en état de sortir du tabac qui, par sa qualité pourra soutenir avantageusement la comparaison avec n'importe quel autre article de cette sorte qu'il y a sur le marché. Les échantillons que nous avons examinés nous donnent cet espoir. La manufacture reprendra donc ses opérations et emploiera autant de monde que l'automne dernier. Voilà certainement une nouvelle qui réjouira tout le monde.

Nous apprenons avec plaisir que M. Telfor, agent du Pacifique, à la gare de Joliette, gravement malade depuis quelques temps, est aujourd'hui en voie de rétablissement.

St-Lin. — M. Alexandre Beaudoin, de cette localité, vient d'acheter tout l'aménagement de l'hôtel Gauthier. Ce monsieur s'efforcera de donner pleine et entière satisfaction au public voyageur, et il espère recevoir le même encouragement que son prédécesseur.

Milice. — M. E. J. Rivest, sergent instructeur venu enseigner le maniement des armes aux élèves du Collège Joliette, a terminé le 15 du courant son temps d'exercices et est parti le lendemain, enchanté de la conduite des jeunes volontaires à son égard, en exprimant la plus haute opinion de leurs aptitudes. Les officiers surtout, dans le dernier exercice fait devant tous les professeurs, ont très bien exécuté l'exercice du sabre. La Compagnie n'a pas voulu se séparer de celui qui avait été chargé de son éducation militaire sans lui témoigner sa reconnaissance et lui fit les honneurs d'une adresse lue par son capitaine, M. Trudeau.

Une magnifique revolver offert comme souvenir fut le complément de cette petite démonstration toute sympathique.

Contestation d'élection. — Sur motion des avocats du Défendeur, accordé ces jours derniers par son honneur le Juge Gill président la Cour Supérieure, les procédures dans la contestation de l'élection de M. Edouard Guibault, devront être suspendues durant tout le temps que durera la session fédérale qui vient de commencer.

Piano à vendre. — Les personnes qui ont besoin de se procurer un bon piano et à bon marché pourront s'adresser à M. J. U. Gervais, geolier de cette ville. Vente à des termes faciles.

Teinturerie. — Lorsque vous aurez des objets à faire teindre, allez voir Albert Gervais, il est agent de la teinturerie à vapeur de Joseph Gauthier de Trois-Rivières. Les prix sont les mêmes qu'au passé.

Moyen bien simple de connaître le nombre des jours de chaque mois.

Fermez la main gauche: vous voyez à la naissance des doigts les os faire quatre petites saillies, entre lesquels se forment des creux. De l'index de la main droite touchez successivement sur les oses et dans les creux (en commençant du côté du pouce), et nommant les mois à partir de mois de janvier: janvier (1re osse), février (1er creux), mars (2e osse), avril (2e creux), mai (3e osse), juin (3e creux), juillet (4e osse), août (4e creux), septembre (5e osse), octobre (5e creux), novembre (6e osse), décembre (6e creux). Les mois dont les oses touchent les oses ont tous 31 jours; ceux qui correspondent aux creux ont 30 jours, excepté février, qui en a 28 les années communes, et 29 les années bissextiles.

Terre à vendre

Dans la paroisse de St-Côme, rang St-Antoine, à 3 1/2 milles de l'église, et à 20 arpents de l'école, une magnifique terre de 26 arpents de profondeur sur 6 de largeur, bûche de maison, grange, hangar et autres dépendances, le tout à vendre à des conditions faciles.

Cette terre est de terre jeune toute cultivable, et possède une magnifique sucrerie.

S'adresser à M. Louis Champoux St-Côme 17 Mars 1887

Au public voyageur!!!

L. P. H. TURGEON, Agent Général, de la ville de Joliette, est heureux d'annoncer au public de Joliette et des paroisses environnantes, qu'il est maintenant le seul agent pour les Compagnies des Lignes de Chemin de Fer suivantes:

Le Vermont Central, le Grand Tronc, le Delaware & Hudson, le South Eastern.

M. TURGEON est également agent pour plusieurs Compagnies d'Assurances très puissantes, sur le feu et la vie, savoir: La Guardian, sur le feu, La Commercial Union, sur le feu et la vie, La United States, sur la vie.

Bureau: Rue Manseau, JOLIETTE.

M. Turgeon désire prévenir le public qu'il sera toujours à son Bureau, et que dans aucun temps, il s'efforcera de donner entière satisfaction aux voyageurs et aux personnes qui voudront bien le favoriser de leurs primes d'Assurances, tant sur le feu que la vie.

Allez le voir, vous serez bien servis et promptement.

Important à savoir. — Que ceux qui ont besoin de tapisseries, pour remettre à neuf les murs de leurs appartements, s'empressent d'aller faire une visite à la librairie du Sacré Cœur, tenue par Albert Gervais, Place du Marché, Joliette. Pour 10 centins la pièce, vous aurez là, des patrons à la mode du jour, ce qui valait l'an dernier 15 centins. Les patrons sont les plus nouveaux, le papier est de première qualité, l'assortiment est immense, et les prix varient de 4 cents en montant.

Allez le voir, et vous constaterez l'exactitude des faits ci-dessus annoncés.

Demandez-en des nouvelles aux tapisseries de la ville.

MARCHE DE JOLIETTE.

Samedi, 5 Avril 1887.

FARINE

Table with 2 columns: Flour type and price per 100 lbs. Items include Flour de blé, Flour de seigle, Flour de blé d'Inde, Flour de sarrasin, and Flour d'avoine.

GRAINS.

Table with 2 columns: Grain type and price per 100 lbs. Items include Avoine par minots, Orge par 50 lbs, Blé par minots, Pois par minots, Sarrasin 50 lbs, Seigle, Blé d'Inde, Graine de lin par minot, Graine de mil, Graine trèfle par lbs, and Graine de t. c. blanche.

VIANDES.

Table with 2 columns: Meat type and price per 100 lbs. Items include Lard par 100 lbs, Lard frais par lbs, Lard salé, Bœuf par lbs, Mouton par lbs, Agneau par quartier, and Veau do do.

VOLAILLES ET GIBIERS.

Table with 2 columns: Poultry type and price per couple. Items include Poules par couple, Poullets do, Dinde do, Oies do, and Perdrix par couple.

LÉGUMES ET FRUITS.

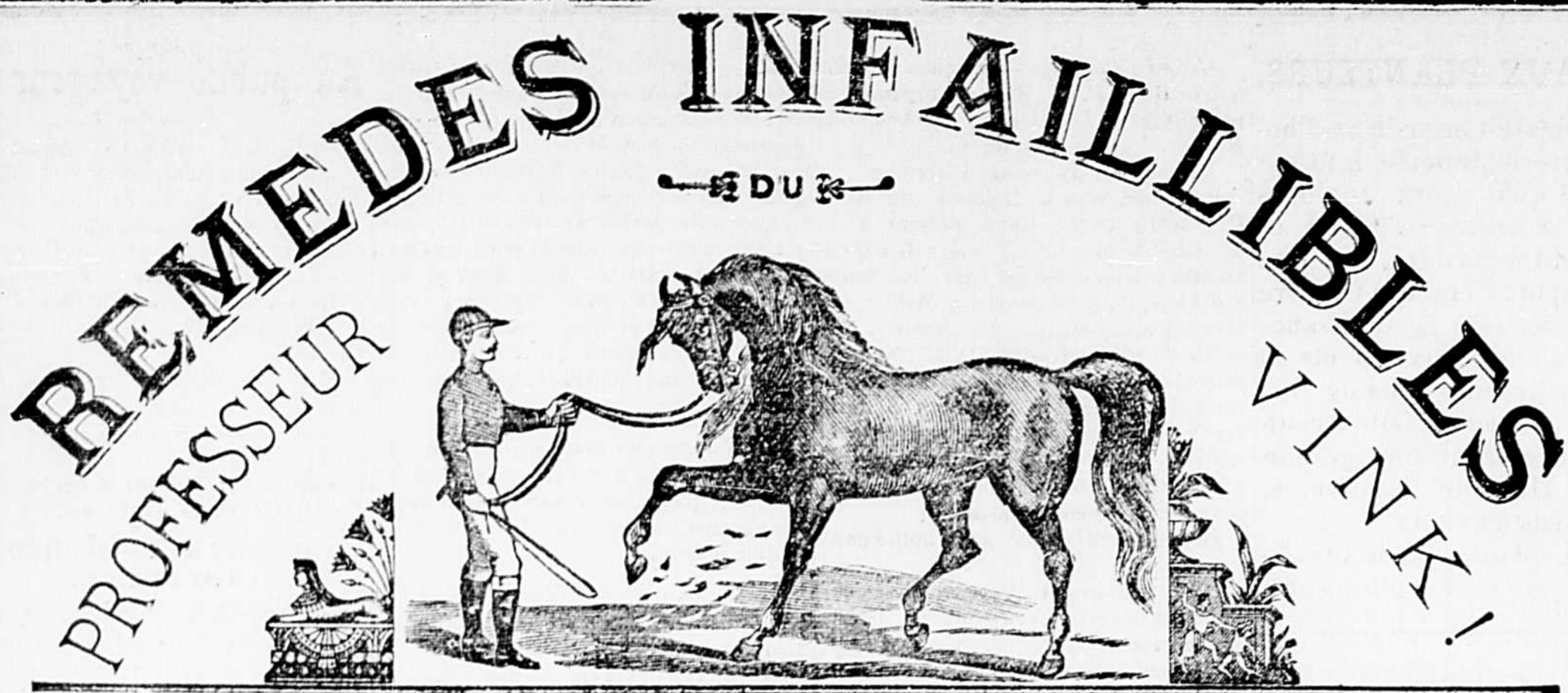
Table with 2 columns: Vegetable/Fruit type and price per unit. Items include Patates (2 mitis), Navets par minot, Carottes, Oignons par minot, Ail par tresse, Fèves par minot, Choux (la pomme), Noix par minot, and Pommes par minot.

LAITERIE ET DIVERS.

Table with 2 columns: Dairy/Other product type and price per unit. Items include Beurre frais par lbs, Beurre do saïé do, Œufs par douzaine, Saucisses par lbs, Sucre par lbs, Sirop d'érable par gallon, miel par livre, Saïe par livre, Laine en cheveau par lbs, Savon, Peaux par livre, Foin par cent bottes, Foin par botte, Paille par botte, and Étoffe la verge.

JOSEPH LEDUC, Orme du Marché.

RESTAURATEUR DE ROBSON.



CONTRE LES MALADIES DES CHEVAUX.

"POUDRE DÉPURATIVE DE VINK"

Préparation bien supérieure à toutes les Poudres de Condition qui inondent le marché et dont un grand nombre ne sont en partie composées que de graine de lin moulus.

La "Poudre Dépurative de Vink" préparée selon la formule d'un éminent Vétérinaire américain est formée de substances médicamenteuses éminemment propres à purifier le sang des Chevaux et des Bestiaux. Sous son influence l'appétit perdu revient promptement, le poil devient luisant et la santé de l'animal ne tarde pas à s'améliorer. Cette excellente préparation est aussi employée avec beaucoup de succès contre la Toux, le Gourene, le Catarrhe et autres affections des Voies respiratoires. Vendue en gros paquets pesant à peu près trois fois autant que les paquets de Poudres de Condition ordinaires. Prix seulement 25c.

SPECIFIQUE DU PROFESSEUR VINK.

Pour prévenir et guérir radicalement la Toux épileptique et la Gourene. Le "Spécifique de Vink" est employé depuis près de 25 ans aux États-Unis avec un immense succès. Lors des ravages de l'Épizootie en 1872, nombre de chevaux s'échappèrent au terrible fléau qui guisa au "Spécifique de Vink." Chose remarquable, les chevaux auxquels on administra le "Spécifique" recouvrèrent une santé parfaite, ne conservant aucun reliquat de la maladie. Le "Spécifique de Vink" est dans de grosses boîtes contenant près du double des boîtes de Poudre Dépurative) et se vend 75c. la boîte.

VERMIFUGE DU PROFESSEUR VINK.

Remède hautement recommandé pour l'expulsion des vers et autres parasites dont les chevaux sont habituellement infestés. Ce "Vermifuge" en usage depuis nombre d'années procure la plus entière satisfaction. Nous ne saurions trop en recommander l'usage à ceux dont les chevaux souffrent de la vermisse. La négligence à cet égard a souvent causé la perte d'un animal de valeur. Quand le cheval a mauvaise paille, lorsque son appétit est irrégulier, qu'il mord sa crèche et qu'il se frotte constamment son entre-deux, il y a tout à parier qu'il a des vers. Ne tardez pas, dans ce cas, à lui administrer le "Vermifuge de Vink." Prix 50c. le paquet.

COLIC CURE DU PROFESSEUR VINK.

Remède infatigable contre la colique des chevaux, maladie d'autant plus dangereuse qu'elle accomplit son œuvre destructive en très peu de temps. Dans beaucoup de cas où on l'a employé, le "Colic Cure" a donné un soulagement immédiat alors que différents autres remèdes étaient restés impuissants. Que tout propriétaire de cheval ait donc le soin d'avoir toujours chez lui une bouteille de "Colic Cure" et il sera en état de faire face à cette maladie si redoutable. Prix 40c. la bouteille.

SPAVIN-CURE DU PROFESSEUR VINK.

Liment merveilleux pour guérir promptement et radicalement Eparvins (Nœuds) Mollus (Wind Galls) Fourbures, Jardons (Puffs), Ferme (Ring Bone)

Entorses, Suros (Splints), Vessigons, Déplacement de la Rotule, Phloes, Boiteries de tout genre, Crevasses, Enflures et Excroissances des jointures ou des autres parties du corps chez le cheval.

Le "Spavin-Cure de Vink" est véritablement une des plus étonnantes découvertes de notre siècle.

Employé à temps, il prévient la formation de l'Eparvin (Nœud) et si l'Eparvin est formé, il le fait disparaître d'une manière si complète qu'un vétérinaire ne pourrait affirmer que le cheval ait jamais été berré. Le "Spavin-Cure de Vink" ne fait pas tomber le poil, il ne produit pas de plaies, il est facile à employer et son usage ne présente aucun danger.

Ce liment est aussi employé avec le plus grand succès chez l'homme dans les cas de Rhumatisme, Entorses, Enflures, etc.; son effet sur la chair humaine est vraiment magique.

Des instructions très complètes, expliquant la manière de s'en servir, accompagnent chaque bouteille.

Vendu en bouteilles de 50c. et de \$1.00.

Toutes les préparations ci-haut mentionnées sont réellement des préparations de haute valeur et qui ont fait leurs preuves. Mille certificats peuvent en attester l'efficacité. Faute d'espace, nous ne citerons que le suivant.

M. Amable Lafrenière, citoyen des plus honorables et bien connu de Saint-Germain de Grantham, comté de Drummond, et qui depuis de nombreuses années, pratique l'art vétérinaire avec un grand succès, s'exprime ainsi: "Je dois à la vérité de déclarer que depuis plusieurs années, et en maintes circonstances, j'ai fait usage de la "Poudre Dépurative de Vink" du "Spécifique de Vink contre la toux, l'épizootie et la gourene," du "Vermifuge de Vink," du "Colic Cure de Vink" et du "Spavin-Cure de Vink"; j'ai employé ces préparations dans les maladies pour lesquelles elles sont recommandées avec le plus grand succès dans tous les cas. Voilà bientôt vingt ans que je m'occupe de soigner les chevaux, et je le déclare sans hésiter: les Remèdes de Vink sont véritablement, suivant moi, ce qu'il y a de mieux à employer dans le traitement des maladies pour lesquelles ils sont préconisés. Leur effet est prompt et sûr, et ils peuvent être employés sans aucun danger pour l'animal ainsi traité."

ST-GERMAIN DE GRANTHAM, 20 Décembre 1884. AMABLE LAFRENIÈRE Du DESROSIERS.

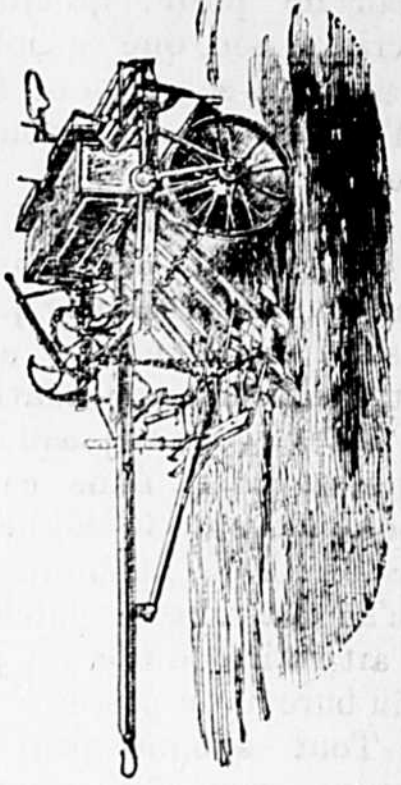
En vente chez les Pharmaciens et les Marchands en général. Si votre marchand n'a pas ces articles, dites-lui de se les procurer chez:

- MM. Hudon, Hébert et Cie, 304 rue St-Paul, Montréal.
- Kerry Watson et Cie, coin des rues St-Paul et St-Sulpice, Montréal.
- Kenneth Campbell et Cie, 608 rue Craig, Montréal.
- Evans, Sons & Mason, 37, rue St-Jean-Baptiste, Montréal.
- L. Robitaille, Pharmacien-Chimiste, Joliette.

Ces messieurs sont en état de fournir au commerce les "Remèdes infatigables de Vink" en quantité voulue.

Pouvoit permettre à vos chevaux gris de vous vieillir prématurément, par un usage inlicite du Restaurateur de Robson, vous pouvez facilement rendre à votre chevalure sa couleur primitive et faire disparaître ces signes d'une décrépitude précoce. En vente chez M. ROBITAILLIE, Pharmacien, Joliette.

Rouleaux semant la graine de mil.



Messieurs les cultivateurs, Nous avons l'honneur de vous informer que nous manufacturons ce printemps, des rouleaux sur un nouveau système, avec siège à ressort, plate-forme entourée pour les poches, et grattoir à levier pour déboucher le rouleau. Le rouleau est en deux bouts, afin d'en faciliter le retourage. Quand on le désire on adapte à ce rouleau, une boîte pour semer la graine de mil, et une petite herse légère pour la herser. Le tout à un prix raisonnable. On manufacture aussi des machines pour scier le bois de chauffage avec scie fonde, et fonctionnant avec horse power. On continue aussi à manufacturer nos machines à moulin, comme par le passé. Une visite est respectueusement sollicitée. Venez nous rendre une visite, nos instruments sont de première classe, et on garanti de vous donner satisfaction. Vos serviteurs, S. VESSOT & CIE. Manufacturiers, Joliette, P.Q.

J. A. CHARLAND, TAILLEUR,

A l'enseigne des GROS CISEAUX, Vis-à-vis l'Hôtel Chevalier.

Les personnes qui veulent apprendre la COUPE GEOMETRIQUE, seule manière sûre de tailler un habit trouveront M. Charland à leur disposition.

L. Z. MAGNAN

MANUFACTURIER DE BISCUITS DE JOLIETTE

se fait un devoir de remercier ses amis et le public en général de l'encouragement qu'on a bien voulu lui accorder jusqu'à ce jour.

M. MAGNAN s'efforcera comme par le passé de donner pleine et entière satisfaction à tous ceux qui voudront bien l'encourager.

Toujours en mains, un assortiment complet de BISCUITS DE TOUTES SORTES

qu'il vend aux marchands à des prix devant toute compétition.

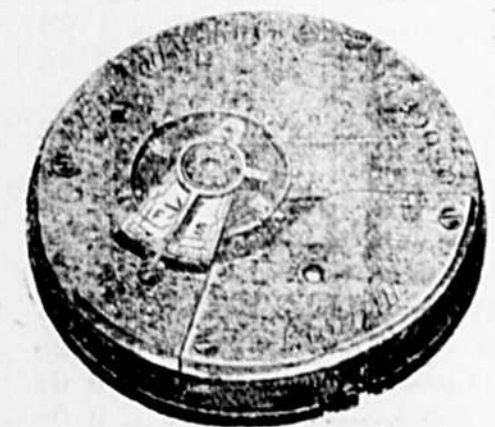
M. MAGNAN prendra aussi des contrats pour fournir aux marchands n'importe quelle quantité de tabac manufacturé de la MANUFACTURE DE JOLIETTE,

ainsi que du tabac en feuille. Ainsi MM. les Marchands de la campagne auront s'adresser à lui en toute confiance.

L. Z. MAGNAN, JOLIETTE, P. Q.

20, 9,84-12m

Nouveau papier. — A la demande de M. Albert Gervais, libraire de cette ville, M. J. B. Rolland vient de manufacturer un nouveau papier à note qui est de première qualité et qui a pour nom Papier Gervais. M. Gervais sera en état de le vendre à très bas prix.



ETABLIS EN 1861.

Antime A. Laporte, Horloger, Bijoutier et Opticien, Place du Marché, Joliette, P. Q.

Spécialités de Montres, Horloges, Bijouteries, Joints de mariage, Lunettes en tous genres et de tous les prix. Aussi un assortiment de Marchandises plaquées en argent pour cadeaux de noces. Réparation de Montres et Bijoux à prix modérés.

CIERGES !! CIERGES !!!

N'oubliez pas que vous trouverez chez Albert Gervais, Libraire, des cierges approuvés pour le culte, avec la permission spéciale de Sa Grandeur Mgr l'Archevêque Fabre de Montréal. Vente en gros et en détail.

Grand dépôt de liqueurs de tempérance MONT-ROYAL, tels que: Cidre, Ginger-ale, Limonade et Ginger-beer.

Chez Albert Gervais libraire Vente en gros seulement.

J. & W. REID,

FABRICANTS DE PAPIER A LA Papeterie de Lorette

88, 100, rue St-Paul, Québec FABRIQUENT LE FEUTRE pour toiture, lambrassage et pour mettre sous les sapin. Aussi boîtes à allumettes en papier, cartes, tapisseries et papiers à envelopper et à imprimer.

A la Papeterie du Pont Rouge. On fabrique les cartons en bois, pour boîtes, carton de paille, et pulpe de bois.

J. & W. REID font l'importation et le commerce de toutes sortes de papiers, effets pour relieurs, tapisseries, etc., etc. Ils gardent toujours en magasin un assortiment de papier de métaux et de fournitures pour la marine, etc., etc. Ils payent le plus haut prix pour toutes sortes de toiles, cordages, chiffons, rognures de papier et toutes sortes de vieux métaux.

M. P. E. Beaupré,

Entrepreneur-Menuisier, Rue Notre-Dame JOLIETTE.

M. Paul Emile Beaupré, annonce au public en général qu'il vient d'ouvrir une boutique de

PORTES, CHASSIS, Etc, et qu'il entreprendra toutes les commandes qu'on voudra bien lui donner, à des prix très réduits.

Encouragez M. P. E. Beaupré, et vous aurez la satisfaction de pouvoir dire qu'il travaille à bon marché, et avec un gout supérieur. Allez lui faire une visite, car ses prix défient toute compétition.

n26, 87j, 87 l a.